

## Le meurtre de Pierre Goujon à l'Echilarderie le 8 février 1800

*De 2010 à 2018 la troupe des Z'Arts Cheffois a offert un spectacle dans les rues de notre village à l'occasion des journées du patrimoine ou à l'automne. C'est évidemment l'humain qui était mis en valeur par les comédiens qui ont fait revivre, le temps d'une soirée, les gens qui ont vécu à Cheffes.  
C'est pour leur rendre hommage qu'Alain Bouligand et André Grazélie ont réuni la documentation et écrit les textes.*

*Transcription d'un Procès Verbal de Jean Baptiste Boulay. Registre de l'état civil de Cheffes Décès an VIII pages 80 et 81.*

L'an VIII de la république française une et indivisible, le vingtième jour de pluviôse sur les huit heures du matin, devant nous **Jean Baptiste Boulay**, juge de paix et officier de police judiciaire du canton de Champigné, réfugiés commune d'Angers s'est présentés les citoyens **Pierre Juin** tailleur d'habits, **Gervais Gauttier**, cultivateur, **Jean Le Clerc**, aussi cultivateur, **Marie Henri**, veuve de **Pierre Marchesseau**, **Louise Dupré**, femme de Nicolas Bacher, couvreur, **René Gauttier**, cultivateur et **Jacques Jean Thuau**, garçon majeur, cultivateur, tous demeurant commune de Cheffes lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier vers le coucher du soleil, il s'est trouvé près de la porte du domicile de **Pierre Goujon** l'aîné, fermier demeurant au village de l'**Echarderie, commune de Cheffes**, six personnes montés sur chacun un cheval armés de sabres et pistolets qui sont les nommés **Sylvestre Besson**, garçon charpentier en bateau **dit Prosper**, **Edin dit la clef des cœurs**, garçon bâtard, les deux habitant la commune de Juvardeil, **Fétu dit l'intrepide**, garçon habitant la commune d'Angers, **Lepage dit Bellefin**, cultivateur habitant la commune de Montreuil sur le Loir, **Baptiste dit Brave la mort**, meunier, ci-devant hommes à gages au Moulin de Montreuil, commune du même nom **Parenteau, dit Rossignol**, batelier habitant le village de la Roche Foulque, commune de Soucelles, lesquels ci dernier nommés ayant trouvé le dit Pierre Goujon, âgé d'environ cinquante neuf ans qui était près de la porte de son domicile ci-dessus désigné après lui avoir dit le mot de bonjour ledit Besson accompagné de ses complices luy a porté trois coups de sabre, savoir le premier coup sur le cou, et les deux autres coups sur le côté gauche presque au travers du corps dont l'assassiné est resté mort sur la place de l'assassinat, après quoi les assassins se sont divisés dont les dits Besson et Edin se sont rendus au bourg dudit Cheffes chez **Françoise B...** cabaretière et ils ont déclaré qu'ils venaient de commettre l'assassinat, de tout quoi nous en avons rédigé le présent procès-verbal pour être communiqué au commandant de la gendarmerie nationale aux fins d'obtenir une escorte suffisante pour protéger la suite de l'information de cet assassinat.

Fait et dressé les jours et heures cy dessus, neuf mots rayés nuls et ont tous les déclarants dit ne savoir signer. Boulay. Juge de Paix

« Mais la Clé-des-Cœurs prit bientôt la clé des champs et, avant une année de bagne, il s'était échappé de Brest. Il reprit les armes avec les Chouans bretons et finit glorieusement sa carrière. Frappé à mort dans un engagement, il se laissa tomber sur les genoux et, dans cette position, avant de rendre le dernier soupir, il étendit deux grenadiers sans vie à ses pieds. »<sup>1</sup>

Ce récit paraît à peu près exact, pour la première partie du moins.

Le 8 septembre 1800, en effet, le tribunal criminel d'Angers avait condamné à la peine de mort Besson (Pierre) dit Prosper, trente-trois ans, charpentier en bateaux, de Juvardeil, et Edin (Louis) dit la Clef des-Cœurs, vingt ans, ouvrier chapelier d'Angers, pour avoir, le 8 février précédent, accompagnés de quatre autres individus habillés en Chouans, assassiné d'un coup de sabre, porté par Besson, Pierre Gougeon l'aîné, laboureur à l'Echarderie, commune de Cheffes, dont le fils avait déserté la veille de la Saint-Louis (24 août 1799), à Saint Denis d'Anjou, emportant son fusil et dix cartouches. Ce jugement, déféré à la cour de cassation, fut annulé par celle-ci à l'égard de Edin. Celui-ci fut renvoyé devant le tribunal criminel de Laval, qui le condamna aux travaux forcés à temps.

1 Abbé Perrin : Guerres des Vendéens et des Chouans contre la république française. Savary ed. Baudouin frères (Paris) 1824-1827